Génie génétique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **37 (2000)**

Heft 1439

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Du pré-embryon au clone

La médecine cellulaire est la médecine de l'avenir. Quant aux moyens d'obtenir les cellules nécessaires, plusieurs pistes sont ouvertes, en particulier celle du recours à certaines de nos cellules adultes généralistes. Explications.

La médecine réparatrice de demain aura systématiquement recours à des cellules choisies, organisées ou non en tissu ou organe, introduites dans le patient pour y sécréter les substances dont le patient est déficient. Ces cellules doivent être vigoureuses, manipulables et aussi humaines que possible. D'où obtenir ces cellules? Les sources sont multiples, mais toutes posent problème, à des titres divers – certaines sont par exemple illégales en Suisse. La plus simple est la transfusion sanguine, mais «l'affaire du sang contaminé» conteste cette apparente simplicité. Une piste est le cochon, dont les propriétés physiologiques seraient proches de celles de l'espèce humaine.

Mais la même semaine où *Science* (18 août 2000) publie le clonage vérifié du cochonnet Xenia, un article annoncé dans *Nature* (17 août 2000) montre que des virus présents normalement chez le porc peuvent infecter les cellules. La piste porcine reste prometteuse, mais sans de longues études préalables sur la pathogénicité de ces virus, elle restera inapplicable.

L'Angleterre va franchir un pas décisif

Restent les cellules humaines. Une première possibilité: les «embryons surnuméraires» résultant – de manière intrinsèque à la technique – des fécondations in vitro. La Suisse en interdit l'utilisation, y compris à des fins de recherche (art. 119c de la Constitution; art. 5.3 de la Loi sur la procréation médicalement assistée du 18 décembre 1998). L'Angleterre par contre en permet l'utilisation depuis plus de dix ans, après avoir développé, par consensus scientifique, la notion quelque peu hypocrite du «pré-embryon» (de la fécondation à dix jours) – les lois et principe de protection de l'embryon ne s'y appliquant pas. Ces «cellules souches embryonnaires» sont manipulables génétiquement, – elles servent de base à toutes les souris transgéniques – et peuvent devenir, selon les conditions de culture, des cellules spécialisées, spécifiques des organes de notre corps. Il reste un obstacle additionnel: issues d'une fécondation, ces cellules ont un génome individuel, unique, qui peut, ou ne peut pas être compatible avec celui du patient receveur de ces cellules. Il faut donc pouvoir, tout en gardant leur capacité de différenciation, se débarrasser du génome originel pour le remplacer par celui du patient. C'est le clonage. Ce pas pourrait être franchi en Angleterre qui y a bien réfléchi après un an de moratoire. Le projet de loi prévoit même l'utilisation d'ovules (ovocytes) non fécondés, qui pourraient provenir de n'importe quelle donneuse, puisque le pas suivant est de vider la cellule de son noyau (ADN). Le clonage est ici une technique qui vise à éviter les rejets de cellules, tissus, voire organes qui seraient réintroduits dans le patient. Mais peut-on oublier qu'il faudrait une «simple» implantation dans un utérus pour obtenir non des cellules en suspension dans un Eppendorf, mais un être humain, un être humain cloné?

Un domaine à explorer pour la recherche suisse

La médecine de demain se fondera sur ces techniques. Les patients suisses auront certainement accès à ces cellules modifiées qui peuvent s'échanger par courrier A, mais la recherche sera gravement prétéritée. Il existe pourtant une autre source de cellules souches, chez l'adulte. Nous gardons dans nos organes différenciés quelques cellules généralistes, aptes à se multiplier, mais moins étudiées, plus difficiles à manipuler. La Suisse ne pourrait-elle pas, par un programme de recherche vigoureux, apporter au monde une solution qui ne réifie pas l'embryon, sans abandonner les avantages évidents de la médecine cellulaire?

Question incontournable

Quoi qu'il en soit, que l'on ait recours à des embryons surnuméraires, à des œufs non fécondés prélevés (auprès de donneuses payées?), ou à des cellules recréées à partir de l'adulte, la question du clonage, pour permettre la fabrication de cellules compatibles avec le patient, restera posée dans chaque cas de figure. On peut espérer éviter l'utilisation d'embryons humains avec un investissement conséquent dans la recherche, mais pourra-t-on vraiment faire l'économie du clonage dit thérapeutique? *ge*

Médias

Du livre *Chute libre à Berlin* de Peter Schneider : «Il existe des milliers de livres où l'on explique comment transformer la société capitaliste en société socialiste, mais pas un seul sur les moyens de prendre la direction inverse.»

Le bimestriel maçonnique *Koilliskullma* a publié une liste de dix-sept pays avec le nombre de francs-maçons par mille habitants.

En tête du palmarès, l'Islande avec 14,5% de frans-maçons puis l'Angleterre avec 6,4%. La Suisse est au 10e rang avec 0,54% et la Chine au dernier avec 0,00061%. A noter que la France est absente de cette liste.

Christian Campiche (*La Liberté*) a accordé une interview au magazine des médias *Klartext*. En tant que Président du Forum des journalistes économiques, il explique les difficultés de l'information économique soumise à des pressions de divers ordres en raison de la nature parfois explosive de ce travail.

Le quotidien thaïlandais de langue anglaise *Bangkok Post* a publié le 1er août un supplément de deux pages sur la fête nationale suisse: une page d'informations, accompagnées d'un message de M. Heinrich Schellenberg, chargé d'affaires de l'Ambassade de Suisse, ainsi qu'une page publicitaire avec trois annonces d'entreprises suisses établies dans ce pays. *cfp*